

LOI Plateforme LOI Droits de l'Homme

Synthèse des talks « Business et droits humains »

- **Ce que nous retiendrons de ces talks :**

En 2017, la France devenait pionnière en matière de **devoir de vigilance** avec une loi qui engageait les **grandes entreprises** - entendues comme multinationales de plus de 5.000 salariés dont le siège social se situe en France et celles de plus de 10.000 salariés dont le siège social est à l'étranger - à **établir des plans de vigilance**. Ces derniers doivent désormais comporter « *les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle* ».

Face à des **chaînes de production** qui se sont largement internationalisées depuis la fin du XXème siècle, le but de cette loi est de pousser les entreprises à **prendre en compte les conditions de travail** tout au long du processus productif. Une étude menée sur les entreprises du SBF120¹ par l'agence Affectio Mutandi montre que sous l'effet de cette nouvelle norme, 73% de ces entreprises parlent désormais des enjeux de droits humains en interne, bien que seules 31% d'entre elles soient aujourd'hui en mesure d'articuler une vraie vision autour de ceux-ci.

Si l'association des parties prenantes, parmi lesquelles figurent les organisations non gouvernementales (ONG), progresse, il subsiste un risque que les sujets de droits humains deviennent un enjeu de **compliance**² supplémentaire. Toutefois, ces talks ont montré qu'au sein de ces grandes entreprises, des personnalités - souvent référentes en matière de RSE³ ou droits humains - infusent peu à peu cette culture dans un secteur privé totalement étranger à ces considérations encore quelques années auparavant. Pour dépasser cette perspective de conformité, les entreprises seront bientôt jugées à l'aune de leur capacité effective à **créer des solutions durables** à travers un dialogue affirmé entre les parties prenantes. Par ailleurs, la conscience grandissante des consommateurs et des citoyens pousse les législateurs à inscrire ces questions à leur agenda comme l'a montré le texte récemment voté par le Parlement européen qui ouvre la voie à une **législation européenne** sur le devoir de vigilance. Dans un environnement international intransigeant, les législations tendraient également à protéger les entreprises face aux **pressions exercées par des autorités étrangères** illustrées par l'exemple de la contre-campagne organisée par la Chine en réponse aux annonces de H&M relatives à l'utilisation de la main d'œuvre ouïghoure.

¹ Les 120 entreprises françaises disposant de la valeur boursière la plus importante.

² Conformité réglementaire.

³ Responsabilité sociétale des entreprises

Tandis que certains secteurs continuent de prospérer malgré **l'émergence de normes internationales**, à l'image du commerce d'outils détournés à des fins de torture qui ne cesse de croître, d'autres s'engagent activement dans le dialogue avec les parties prenantes. À l'exemple du **secteur du tourisme**, que ce soit dans sa dénonciation de la peine de mort applicable aux enfants aux Maldives ou via des **partenariats fructueux avec des ONG** pour **prévenir l'exploitation sexuelle des enfants**, des cas démontrent que des **collaborations entre les parties prenantes** peuvent dépasser le cadre de déclarations d'intention. Enfin, le secteur numérique indique quant à lui que les **prises de conscience** du secteur privé peuvent être lentes et **nécessiter une réglementation accrue de leur activité** pour induire une meilleure prise en compte des enjeux de droits humains au cœur même de leurs activités.

- **Quels sont les points à surveiller dans les années à venir ? :**

Encore très récente, la législation française a ouvert la porte à une obligation de considérer les **enjeux de droits humains comme indissociables de l'activité économique** et ont déjà provoqué **d'importants changements de mentalités**. Quelques années encore seront nécessaires afin d'effectuer un **examen critique approfondi de son bilan**. Les années à venir seront donc cruciales pour déterminer si les droits humains ne sont pas devenus un sujet de *compliance* de plus et si les parties prenantes, parmi lesquelles figurent les ONG, jouissent d'une réelle prise en compte de leur parole dans le cadre de **dialogues apaisés**.

Pour accompagner ce changement des mentalités et des pratiques, la **multiplication des normes** sera déterminante et il s'agira de garder un œil attentif de ce côté également. À l'automne 2021, la **Commission européenne devrait présenter une nouvelle directive** relative à un **devoir de vigilance européen**, actuellement en discussion autour d'un texte encore plus ambitieux que la loi française. Chez nos voisins européens, l'idée progresse avec des lois attendues du côté des Pays-Bas et de l'Allemagne. Enfin, la perspective d'une norme internationale se rapproche puisqu'après le lancement d'un groupe de travail sur ces questions en 2014 par le Comité des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU), un « **traité international sur le respect des droits humains par les multinationales** » est aujourd'hui en cours de discussion. À l'avenir, les ONG seront donc amenées à **maintenir leur vigilance** sur ces sujets et à se faire entendre dans **les instances internationales** pour maintenir un **niveau d'exigence élevé** sur les normes futures tout en adoptant une **approche volontaire dans un dialogue parfois entaché de méfiance** avec les interlocuteurs du secteur privé.

En conclusion, le projet de **coopération généralisée entre entreprises et ONG**, en vue d'une prise en considération plus responsable des enjeux de droits humains, bien qu'encore timide, semble enclin à dépasser le stade de l'utopie et du « *washing* » dans le cadre des politiques de RSE. Au vu des scandales socio-économiques successifs observés au détour de cette nouvelle décennie, allant jusqu'à créer des **distorsions géopolitiques à grande échelle**, le pouvoir législatif s'est à son tour saisi de ces questions épineuses, laissant augurer des **perspectives de progrès sociétaux** et le désir d'une **mondialisation plus harmonieuse**, rendus possibles grâce à une **démarche mieux assumée et plus inclusive**, notamment au lendemain d'une crise sanitaire et sociale mondiale sans précédent qui a elle-même occasionné de nombreuses violations des droits humains ([voir notre récent rapport sur la question](#)).